



DELIBÉRATION N° 53/2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

OBJET : Acquisition de la parcelle ZM 242, située à La Cheire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois le vingt-sept avril, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni
sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 21 avril 2023.

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSSAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Caroline POULET – Mme Julie FAITOUT – Mme Colette DESJOURS - Mme Véronique CHARTIER – M. Daniel BAPTISTE – M. Joël DE AMORIM – M. Bruno DARCILLON – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU

Etaient représentés :

M. Halim YALCIN par M. Laurent THEVENOT
M. Eric AGBESSI par Mme Véronique CHARTIER
Mme Christina ZELUS par M. Joël DE AMORIN
M. Christophe VIEIRA par Mme Colette DESJOURS
M. Alexis VALLENT par M. Nicolas BONJEAN

Etaient absents :

M. Emmanuel DENIS est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de l'urbanisme ;
Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ;

Madame POPLATOWSKI, propriétaire de la parcelle ZM 242 a proposé à la commune de l'acquérir.

L'acquisition de cette parcelle, d'une superficie de 899m², située au lieu-dit La Cheire, en zone Naturelle du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal présente un intérêt particulier au vu de sa localisation en vue de préserver la qualité environnementale de la zone conformément au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

De plus, la commune a acquis récemment la parcelle voisine ZM 234 (Délibération n°133/2022).

Après entretien avec Madame DUPONT, Madame POPLATOWSKI accepte le prix de vente de la parcelle à 2500€.

Ainsi, le Conseil Municipal, Laurence DUPONT entendue, et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'autoriser l'acquisition de la parcelle cadastrée ZM 242 au prix global de 2500€ toutes indemnités confondues ;
- De décider de confier la rédaction de l'acte d'acquisition à Maître FABRE Sébastien, notaire à Randan, et de prendre en charge les frais notariés ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer l'acte correspondant ainsi que toutes pièces se rapportant à l'affaire.

Les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ce projet sont prévus et inscrits au budget 2023 de la collectivité.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le :
Publié ou notifié
Le :

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

